FEDERATION SUISSE DE MARCHE

PROCES-VERBAL **Bâle, le 5 mai 2003**

de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la Fédération Suisse de Marche (FSM)
qui s'est tenue le dimanche 4 mai 2003 à Fribourg.

Ordre du jour

1. FORMALITES 1
2. INFORMATIONS SUR LES DERNIERS DEROULEMENTS AVEC LA FSA 2
3. DISCUSSIONS AVEC LES DELEGUES 2
4. DECISIONS ET VOTES 3
5. DIVERS 4

1. Formalités

Le Président, Roby Ponzio, ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h15 et souhaite la bienvenue aux Délégués.
Les clubs de la SAL Lugano et Panther Zürich ainsi que Michel Schneider, Hans Döbeli et Raymond Buffet se sont excusés pour cette AGE.

Sont présents	6 clubs avec droits de vote	10 voix
	1 membre d'honneur	1 voix
	5 membres du comité FSM	5 voix
Total		16 voix
Majorité absolue		**9 voix**
Majorité des 2 tiers		**11 voix**

Il n'y a pas de remarque concernant l'ordre du jour.

2. Informations sur les derniers déroulements avec la FSA

Roby Ponzio résume les difficultés actuelles que nous avons avec la FSA. Surtout au niveau financier puisque la FSA ne nous a pas versé sa subvention annuelle de CHF 5'000.- en 2002 et 2003. Car la FSA avait décidé de nous supprimer cette subvention dès le 1er janvier 2002. Le problème est que la FSA ne nous a jamais informés d'une telle décision ! Nous avons demandé à la FSA de nous faire parvenir un document qui démontre cet accord soi-disant intervenu dans le cadre du comité central de la FSA de l'époque et donc en accord avec notre ancien Président, Roland Estoppey. La FSA n'a pas été en mesure de nous fournir ce document. Car cette séance, cet accord n'a jamais eu lieu ! La FSA a donc essayé de nous mettre devant le fait accompli.
Roby Ponzio résume également les 4 séances qu'il a eues avec MM Höhener et Schläpfer, en compagnie de Michel Martin et Frédéric Bianchi à ce sujet.
Il n'y a pas de contrat écrit entre les deux parties au sujet de cette subvention. La FSA nous a toujours versé cette somme en contre partie de notre travail administratif. La FSA ne voulait, ne pouvait pas s'occuper elle-même des problèmes spécifiques de la marche athlétique. Pour cette raison nous recevions cette subvention annuelle.
Avec sa nouvelle organisation, la FSA a voulu supprimer cette subvention mais sans non plus reprendre à son compte le travail à faire (élaboration du calendrier, cours et convocations des juges de marche, RO spécifique à la marche, etc …)
Au bout de ces 4 réunions un nouvel accord a été trouvé. La FSA propose de nous verser CHF 2'500 .- pour l'année 2002 et CHF 2'500.- pour l'année 2003. Dès 2004 un nouvel accord (contrat écrit à signer entre les deux parties cette fois) entrera en vigueur (voir annexe).

Michel Martin lit en tous les points de ce contrat. Il demande ensuite que des décisions concrètes soient prises durant cette assemblée par les clubs. La FSM représente les clubs. Elle ne décide pas toute seule.

Quelques explications quant au nouveau contrat :

les 2 francs par membre. La FSA veut désormais parler de membres actifs et passifs. Pas seulement de licenciés. Ceci augmentera ses statistiques de membres et l'impact sera plus grand auprès des sponsors. La FSA désire que les clubs de marche jouent le jeu en inscrivant tous leurs membres. Ces 2 francs encaissés par membre des clubs de marche sera redistribué à la FSM. Rappel : 100 membres donnent 1 voix à l'assemblée générale de la FSA. Si un club a moins de 100 voix il est représenté par son association cantonale.

3. Discussions avec les délégués

1. CM Yverdon demande quelle garantie avons-nous que la FSA tiendra ses engagements. Réponse de Roby : basons-nous sur les faits du jour car nous n'avons de boule de cristal qui lit dans le futur
2. 200 km de Vallorbe demande pourquoi faut-il avoir une double comptabilité des membres (1x à la FSM + 1x à la FSA). Réponse : la FSA veut avoir les membres marcheurs dans ses livres.
3. Cour Lausanne : pourquoi la FSA ne publie jamais d'articles, de résultats sur la marche ? Réponse : à nous de leur envoyer les infos. Ils nous ont dits qu'ils paraîtront.
4. Tour-de-Peilz demande si un contrat pour cette subvention existe déjà entre la FSA et la FSM. Réponse : à notre avis non. Roby Ponzio ajoute que c'est à nous maintenant d'établir un contrat écrit avec la FSA. Ainsi s'ils ne tiennent pas leurs engagements nous pourrions nous retourner contre eux.
5. Cour Lausanne demande que la FSM obtienne le maximum de ces 2 années de subventions non versées. Réponse : Roby précise qu'il se bat pour avoir ces 2x 2500.- Il pense que ce serait déjà bien vu la situation financière de la FSA.
6. Sortir de la FSA ? Réponse : l'IAAF et l'EAA ne reconnaissent qu'une seule Fédération par pays … Si on sort de la FSA nous pourrions avoir des problèmes juridiques.
7. La FSA veut que les clubs travaillent pour la jeunesse et les athlètes ; pas elle-même. A nous donc de faire la promotion de la marche. Roby Ponzio lance un appel à la solidarité entre les clubs et la FSM. Nous nous devons de faire des efforts, comme les clubs le font pour l'organisation de leur compétition, pour le bien de la marche suisse. Nous devons travailler ensemble.
8. Michel Martin se demande qui va permettre à la FSM de travailler si elle est dans les chiffres rouges chaque année ? Il informe aussi l'assemblée que les cotisations à la FSA vont encore augmenter en 2005 (4,50 par membre et 100.- par club). Fribourg demande donc de prévoir dans le contrat que la rétribution de la FSA à la FSM soit proportionnelle à ce qu'elle reçoit comme cotisations.

9. Frédéric Bianchi pense que si on laisse le soin à la FSA de s'occuper de la marche suisse par mesures d'économies financières cela pourrait être la fin de la marche en Suisse.
10. Tour-de-Peilz demande si la FSM peut elle-même se trouver des sponsors ? Réponse : bien-sûr que oui. C'est déjà le cas aujourd'hui.
11. Cour Lausanne : que faut-il faire avec les licences ? Réponse de Michel Martin : oui, il faut commander et payer les licences 2003 à la FSA malgré leur forte augmentation de prix. Nous n'avons pas le choix. Une deuxième solution, moins coûteuse, existe avec la licence du jour pour l'athlète qui ne fait qu'un ou deux championnats de Suisse par an. Elle coûte environ 25.-, somme à verser à l'organisateur qui pourrait reverser ensuite la moitié à la FSM.
12. Roby Ponzio précise que dans la traduction française il manque un point qui dit que la FSA et la FSM se réunissent au moins 1x par année. Ce sera corrigé. On a donc la possibilité de renégocier les conditions à l'avenir.
13. CM Monthey trouve que c'est beaucoup d'argent à verser à la FSA par les clubs. Y a-t-il moyen de toucher plus en retour de la FSA ? Réponse de Michel Martin : il est vrai que c'est beaucoup d'argent. Des clubs ont d'ailleurs déjà démissionnés de la FSA. Mais pas d'autres solutions à sa connaissance.
14. Fribourg : le délai de dénonciation mis dans le contrat le gêne. Réponse de Roby Ponzio : lui aussi. Cette phrase sera supprimée dans le nouveau contrat.
15. Tour-de-Peilz : est-ce que le RO est appliqué à 100 % ? Par exemple le remboursement des frais des juges ? Réponse de Dominique Ansermet : non, il faut faire preuve de bon sens et de solidarité entre les clubs.

4. Décisions et votes

Chaque club et membre présent a la possibilité de donner son mot final à l'assemblée :

- Daniel Brot : pense que la FSA pourrait nous reverser 50 ct par walker participant à la Coupe de Suisse de walking. A condition que nous leur fournissions des juges de marche. Réponse de Michel Martin : il n'y a pas de lien, de contact entre la FSA et le walking. La FSA désire que la FSM s'occupe du walking en Suisse.
- CM Yverdon : si la FSA ne respecte pas ses engagements, il propose de gérer nos licences nous-mêmes.
- CM Fribourg : mis à part les deux points déjà mentionnés durant l'assemblée, rien à ajouter.
- CM Cour Lausanne : propose que la moitié de la somme versée pour la licence du jour soit redistribuée à la FSM. Souhaite avoir un délai de réflexion avant de voter.
- 200 km de Vallorbe : remercie le comité de la FSM pour son travail. Rejoint Fribourg quant au contrat et désire aussi avoir un délai de réflexion. Propose que chaque club renvoie à la FSM ce contrat signé et approuvé plutôt que de voter de suite. Cela permet une consultation entre les membres de chaque club.
- Tour-de-Peilz : est aussi d'accord sur le principe de ce contrat. Exige que la FSA verse ces 5000.- pour 2002 et 2003. Contre aussi le délai de résiliation.
- CM Monthey : ok aussi pour lui. Veut aussi un délai et être tenu au courant de la suite des évènements avec la FSA.
- Joseph Bianco : ok aussi. Il pense qu'on peut toujours agir autrement par la suite si nécessaire.

Un courrier sera donc envoyer à chaque club avec la proposition de contrat avec la FSA. Suite à cette AGE ce contrat sera modifié pour les points suivants :

Suppression du délai de résiliation de 6 mois
Ajouter la tenue d'une séance annuelle au moins, entre la FSM et la FSA
Ristourne à la FSM ajustée selon les changements de tarifs des cotisations

Le courrier précisera que l'AGE de Fribourg est favorable à ce contrat. Délai de réponse pour tous les clubs : 25 mai 2003.

L'AGE accepte cette façon de procéder à l'unanimité.

La redistribution à la FSM de CHF 10.- sur les CHF 12.50 encaissés par le club organisateur pour une licence du jour est également acceptée à l'unanimité. Les CHF 12.50 restants devant aller à la FSA.

5. Divers

- Quelques précisions concernant les médailles des CS de Suisse sont apportées par le comité.
- Michel Martin relève la qualification de Frédéric Bianchi, juge de marche, pour les CE U23 en Pologne (juillet 2003).
- Michel Martin est satisfait de l'assemblée du jour mais déplore tous les changements imposés par les clubs au calendrier national des compétitions.
- Michel Martin souhaite une meilleure collaboration des clubs en ce qui concerne les camps d'entraînements organisés par la Commission Technique de la FSM.
- Roby Ponzio précise qu'il est important de connaître une croissance du nombre de marcheurs vis-à-vis de nos sponsors.
- Michel Martin annonce les qualifiés (4 hommes et 2 femmes) pour la Coupe d'Europe en Russie (mai 2003).

L'AGO est levée à 17h27.

Le secrétaire :

Frédéric Bianchi

Distribution :
- aux membres du comité de la FSM
- aux clubs et délégués de la FSM
- aux membres d'honneur de la FSM